



Foire de Libramont - Un collectif s'alarme de violations de la tranquillité et propriété privée en milieu rural

(BELGA) = Le "Collectif Ruralité" s'inquiète, en marge de la Foire agricole de Libramont, de certaines pratiques émanant d'associations actives dans la sphère "socio-récréative" et menaçant, selon lui, le vivre ensemble, la quiétude nécessaire à la nature, et la propriété privée dans les campagnes et forêts.

Si la Wallonie "a un potentiel indéniable de tourisme vert", le sud du pays est également l'une de régions les plus peuplées et urbanisées d'Europe, ce qui demande une répartition des activités humaines sur le territoire qui soit aménagée "dans un esprit de cohabitation et de respect de chacun", estime ce collectif.

Or, constate ce collectif nouvellement créé et composé de 11 associations de ruralité, allant de la Fédération wallonne de l'Agriculture (Fwa) à l'association des propriétaires ruraux de Wallonie (NTF), en passant par le Royal Saint-Hubert Club de Belgique (chasseurs), "depuis quelque temps, un certain activisme essaie de modifier ces règles sociétales de cohabitation et jette le doute sur les itinéraires et les règles de circulation en milieu rural auprès des communes et des usagers".

Et le Collectif Ruralité de citer, en vrac, des idées défendues par certains comme le fait qu'un "simple passage par le public sur un terrain privé entraînerait d'office la création d'une voie publique, sans autre modalité" ou que "les usagers seraient en droit de détruire une clôture ou un grillage qui entrave le passage public" ou encore qu'un propriétaire "ne devrait légalement plus pouvoir mettre aucun panneau ni clôture."

"Cet activisme véhiculé par certaines associations de la fonction socio-récréative est un véritable manifeste incitant à la violence et à la justice privée, qui dénigre le respect de la vie privée, de la propriété privée, et du travail des autres, sans compter la moindre considération pour la nature, la biodiversité ou encore la sécurité des personnes", fustige le Collectif Ruralité.

Ce dernier souhaite "que la promenade et la détente en plein air se déroulent en harmonie et de façon paisible dans nos campagnes et nos forêts" et demande "le respect par tous des lois existantes". Il rappelle que "nul ne peut être dépossédé de sa propriété privée sans être exproprié légalement et avec indemnisation", que "tout propriétaire peut clôturer son bien et mettre des panneaux d'interdiction d'accès à sa propriété" ou encore que "la forêt publique et privée est accessible au public uniquement sur les chemins et sentiers et conformément aux balisages". "Seules les communes sont compétentes pour créer, confirmer, supprimer, déplacer des voiries communales et nul ne peut se faire justice à lui-même, personne ne peut détruire ou arracher des clôtures ou des panneaux", rappellent encore ces associations, qui comprennent également la Société Royale Forestière de Belgique et le Syndicat national des propriétaires et des copropriétaires.

Pour éviter les situations problématiques et d'éventuels conflits, le Collectif Ruralité encourage notamment la Wallonie à continuer le travail de balisage et à cartographier les voiries rurales destinées au public. Il insiste aussi pour que les communes, seules compétentes en la matière, disposent de moyens suffisants pour mettre à jour leur réseau de voiries communales et organiser un processus légal et démocratique d'actualisation de ces voies publiques.